

MAEP

MÉCANISME AFRICAIN D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS



République de Maurice



RAPPORT D'ÉVALUATION DE PAYS N° 13

Juillet 2010



1. BREF APERÇU DU CONTEXTE HISTORIQUE

1.1. Maurice est restée inconnue et inhabitée pendant des siècles. Quelques marins arabes se sont rendus sur l'île au Moyen Âge. Avant 1500, celle-ci portait le nom de « Dina Arobi » sur les cartes. Le premier Européen que l'on sait s'être rendu à Maurice était Domingo Fernandez Pereira, marin portugais qui débarqua sur l'île vers 1511. Les premières cartes portugaises appelaient l'île « Cirne ». Les Français arrivèrent sur l'île et gouvernèrent Maurice entre 1767 et 1810, hormis une brève période d'autonomie au moment de la Révolution française.

1.2. Plus tard, les Britanniques gouvernèrent Maurice de 1810 à 1968, période pendant laquelle ils introduire de rapides changements sociaux et économiques et abolirent même le commerce des esclaves. Un petit nombre de commerçants chinois s'installèrent également à Maurice au cours de cette période. La population mauricienne d'origine africaine, notamment de Madagascar, est souvent appelée « population créole » ou « Créoles ». Les ancêtres des Créoles mauriciens étaient des esclaves amenés par hasard à Maurice depuis différentes régions d'Afrique. Maurice a adopté une nouvelle constitution le 12 Mars 1968. L'indépendance du pays de la Grande-Bretagne a été proclamée le même jour.

1.3. Maurice a signé le Protocole d'accord (PA) pour l'adhésion au MAEP le 9 mars 2003. Le Pays fit l'objet d'un examen par les pairs lors du 13^e Sommet du Comité des Chefs d'État et de gouvernement participant au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs [Forum du MAEP] le 24 juillet 2010 à Kampala, en Ouganda.

1.4. L'économie et l'environnement politique mauriciens actuels sont solides. Cependant, le pays est toujours confronté à un certain nombre de défis. Ceux-ci sont listés ci-dessous :

- Une grande partie des denrées alimentaires et de l'énergie consommées par le pays est importée. L'inflation récente des prix des denrées alimentaires et de l'énergie sur les marchés mondiaux a donc eu un effet négatif sur Maurice.
- L'économie est concentrée entre les mains de quelques groupes. Les descendants des colons français contrôlent encore une grande partie de l'économie, malgré une récente initiative prise par le gouvernement pour « démocratiser l'économie ».
- Il n'existe pas de véritable concurrence dans de nombreux secteurs d'activité, bien que le gouvernement ait récemment créé une commission de la concurrence pour améliorer le contrôle des pratiques anticoncurrentielles.
- La communauté créole est sous-représentée parmi les élites politiques et économiques de Maurice.

2. RÉSULTATS POUR LES QUATRE DOMAINES THÉMATIQUES DU MAEP

2.1 DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE POLITIQUE

- 2.1.1 Maurice a signé et/ou ratifié plus de 30 normes et codes internationaux et environ 20 instruments régionaux. Les Normes internationales de la Charte des Nations unies (ONU) (adhésion en 1968) ; la Déclaration universelle des droits de l'homme (adoptée et proclamée le 10 décembre 1948) ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) (adhésion le 12 décembre 1973) ; et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (adhésion le 12 décembre 1973).
- 2.1.2 Les instruments régionaux signés ou ratifiés incluent l'Acte constitutif de l'Union africaine (ratifié en avril 2001) ; la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1990) (ratifiée en juin 2002) ; la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption (signée le 6 juillet 2004) ; la Déclaration de Durban sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique (2002), adoptée par le Sommet de l'UA en juillet 2002.
- 2.1.3 Toutefois, un grand nombre de normes et de codes signés doivent encore être appliqués au niveau national. Par exemple, Maurice n'a pas encore ratifié la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption. Il est clairement nécessaire que Maurice ratifie et applique les diverses conventions plus rapidement possible au niveau national.
- 2.1.4 En ce qui concerne les conflits, les Mauriciens sont issus de divers milieux ethniques et religieux. La population diversifiée de Maurice constitue à la fois un atout et un défi. Maurice a, jusqu'à présent, soigneusement géré cette population dans le but d'assurer la démocratie, la stabilité politique et la bonne gouvernance. Maurice a accompli cela en utilisant plusieurs outils. Le pays doit cependant répondre au sentiment de marginalisation de la population créole. Il s'agit notamment du fait que la plupart des Créoles vivent dans la pauvreté absolue et sur l'île Rodrigues, peu développée par rapport à l'île principale, et que le gouvernement mauricien n'en a pas fait suffisamment pour changer cette situation. En termes de menace extérieure, Maurice n'a jamais été en conflit avec aucun de ses voisins depuis l'indépendance. Cela ne devrait cependant pas conduire à de la complaisance de la part du pays. Le risque de conflit est toujours présent.
- 2.1.5 En termes de démocratie constitutionnelle, Maurice a réussi à établir une très forte légitimité démocratique vis-à-vis du continent africain et du monde. Il s'agit d'une démocratie parlementaire multipartite conçue sur le modèle de démocratie britannique. Neuf élections générales ont été organisées depuis 1968. Un transfert de pouvoir sans heurt a suivi chaque élection. Cependant, deux questions doivent être abordées de toute urgence : le financement des partis politiques et le type de système électoral. Les Forces de police de Maurice (MPF) doivent aussi appliquer la loi de façon équitable, prévenir la criminalité et protéger la communauté en faisant preuve d'intégrité et de jugement.
- 2.1.6 En ce qui concerne la promotion des droits économiques, sociaux et culturels, Maurice a adhéré au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en 1973. Le pays a mis en place des institutions chargées de garantir les droits des citoyens. Il s'agit de la Commission nationale des droits de l'homme (NHRC, dotée d'une Division de contrôle de la discrimination sexuelle), du Bureau du Médiateur de la République, du Bureau de l'Ombudsman pour les enfants, de la Commission Vérité et Justice, et du Centre des droits de l'homme. Cependant, quelques améliorations sont nécessaires. Maurice devrait notamment envisager de modifier la Constitution pour y inclure des droits économiques, sociaux et culturels (comme l'accès à l'eau, à l'éducation et à la santé). Maurice doit donc renforcer la protection juridique, amender la loi

sur la Protection de l'enfance pour améliorer la protection des droits de l'enfant, et clarifier les questions relatives au système de mentorat et au placement des enfants auprès de leurs proches parents.

- 2.1.7 En termes de séparation des pouvoirs, la Constitution de 1968 n'a pas beaucoup changé, hormis la création d'une République en 1992. La Constitution met l'accent sur « l'égalité des chances » et non la « discrimination positive ». L'article 16 (paragraphe 3) garantit aux Mauriciens une protection contre la discrimination fondée sur la race, la caste, le lieu d'origine, les opinions politiques, la couleur de peau, la croyance ou le sexe. La Constitution implique une « séparation des pouvoirs », mais ne la précise pas. Il convient de lire les différentes parties de la Constitution, et notamment la procédure de nomination et de révocation des juges, pour l'apprécier.
- 2.1.8 Sur la responsabilité, l'efficience et l'efficacité des agents publics et des fonctionnaires, le ministère de la Fonction publique et des Réformes administratives (MCSAR) contrôle la fonction publique mauricienne « traditionnelle ». Elle compte environ 50 000 employés. Le service public en général - qui comprend la fonction publique « traditionnelle », les collectivités locales et les établissements parapublics - compte environ 80 000 employés dans différentes catégories. Le service a été fidèle à sa vision d'une « création d'un service public moderne et efficace pour assurer une bonne gouvernance et atteindre l'excellence en matière de prestation de services publics ». Il reste politiquement neutre. Il a fidèlement servi neuf gouvernements et, depuis 1968, a joué son rôle d'assistance auprès des gouvernements élus en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques. La fonction publique a également introduit un certain nombre de mesures visant à améliorer les services publics ; ces mesures incluent l'introduction de la gestion de la qualité et du service client, l'établissement de normes en matière de prestation de services, la garantie de la certification de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), le développement d'une charte des citoyens et d'un code de déontologie, la création du Prix annuel d'excellence de la fonction publique et l'explication des actions du gouvernement auprès du grand public.
- 2.1.9 Sur la lutte contre la corruption en politique, Maurice a fermement lutté contre la corruption, en particulier depuis les années 1990. Elle a adopté des lois appropriées, comme la loi sur la prévention de la corruption (POCA) de 2002, et créé des institutions tout aussi appropriées comme la Commission indépendante contre la corruption (ICAC). Elle doit toutefois modifier la POCA afin de créer un organisme destiné à superviser le travail d'enquête de l'ICAC et d'étendre la possibilité d'appliquer la loi à tous (particuliers, candidats aux élections et conseillers).
- 2.1.10 En ce qui concerne la promotion et la protection des droits des femmes, Maurice a progressé en matière de protection des droits des femmes. Le pays a créé un ministère pour gérer les questions relatives aux femmes en 1982. Le ministère a connu plusieurs changements de nom et de mandat. Il a finalement été baptisé ministère des Droits des femmes, du Développement de l'enfant et de la Protection de la famille (MWRCDFW) en juillet 2009. Le ministère collabore avec d'autres institutions, comme le Conseil national des femmes (NCW) et le Conseil national des femmes entrepreneurs. Le pays a également signé diverses conventions qui promeuvent et protègent les droits des femmes. Cependant, les femmes mauriciennes sont toujours confrontées à des défis, notamment en matière de violence domestique, en dépit des lois existantes destinées à protéger les femmes.

- 2.1.11 En termes de promotion et de protection des droits des enfants et des jeunes, Maurice a adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant le 26 juillet 1990. Le pays a également mis en place un système juridique et institutionnel pour la promotion et la protection des enfants mauriciens. Cela inclut la loi sur l'Ombudsman pour les enfants de 2003.
- 2.1.12 Néanmoins, Maurice se trouve toujours confrontée à un certain nombre de problèmes liés à l'enfance. Ceux-ci incluent le mariage précoce, l'exploitation sexuelle des enfants, la violence sexuelle, la prostitution des enfants, la consommation de drogues et la toxicomanie, ainsi que la délinquance juvénile en général. Maurice a besoin de prendre un certain nombre de mesures visant à protéger les droits des enfants et des jeunes.
- 2.1.13 La loi sur le Conseil des personnes âgées de 1985 assure la protection des personnes âgées par l'intermédiaire d'un conseil. Il s'agit d'une personne morale qui relève du ministère de la Sécurité sociale, de la Solidarité nationale, de la Protection des personnes âgées et des Institutions réformatrices. La loi sur le Fonds fiduciaire pour les personnes handicapées de 1988 protège les personnes handicapées. Elle a créé un fonds de formation professionnelle pour les personnes handicapées. La loi sur la formation et l'emploi des personnes handicapées de 1996 inclut une section sur la lutte contre la discrimination. La discrimination contre les personnes handicapées lorsque les employeurs recrutent des employés, déterminent ou modifient les salaires ou les pensions, ou toute autre question liée à l'emploi, est maintenant une infraction. On dénombre environ 35 000 travailleurs migrants à Maurice. La plupart d'entre eux travaillent dans la zone de traitement des exportations (EPZ). Le ministère du Travail, des Relations industrielles et de l'Emploi (MLIRE) (Division de l'Emploi, Unité des Migrants) défend les intérêts de ces travailleurs. Les lois du travail qui protègent ces travailleurs et leurs camarades non-migrants sont en la loi sur les Droits en matière d'emploi d'août 2008 (entrée en vigueur en 2009), la loi sur les Relations en matière d'emploi de 2008 et 30 règlements pour chaque secteur.
- 2.1.14 Les Chagossiens représentent un autre groupe vulnérable. La Grande-Bretagne a administré l'archipel des Chagos en tant que territoire indépendant de Maurice entre 1810 et 1965. La Grande-Bretagne a détaché l'archipel des Chagos en 1965 et a formé le Territoire britannique de l'océan Indien (BIOT) incluant d'autres îles appartenant aux Seychelles. Les Seychelles ont récupéré les trois autres îles qui constituaient le BIOT lors de leur indépendance en 1976. Le gouvernement de Maurice a toujours revendiqué sa souveraineté sur l'archipel des Chagos

2.2 GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES

- 2.2.1 Maurice est une petite île dotée de ressources naturelles modestes. Elle dépend donc en grande partie de ses ressources humaines. Cet atout, qui le plus important dont elle dispose, a aidé Maurice à surmonter ses handicaps naturels et à faire de son peuple un atout supplémentaire pour le développement économique du pays. Maurice a progressivement diversifié son économie. Ses taux de croissance annuels se situaient en moyenne entre 5 et 6 pour cent depuis l'indépendance. Avec un revenu par habitant supérieur à 6 700 USD en 2009, Maurice est devenu un pays à revenu moyen supérieur. La bonne gouvernance et la bonne gestion économique ont joué un rôle clé dans le succès de Maurice au cours des trois dernières décennies. Elle a bien utilisé ses ressources et ses réussites en matière de développement socioéconomique sont évidentes.

- 2.2.2 Le pays est aujourd'hui confronté à de nouveaux défis qui exigent l'attention du gouvernement et d'autres parties prenantes si le pays veut connaître de nouvelles réussites. Il s'agit notamment de : (i) faire face à l'environnement économique mondial en évolution, ce qui exige de traiter des questions relatives au maintien du modèle de croissance, et à la vulnérabilité aux chocs extérieurs ; (ii) définir et mettre en œuvre la Maurice de demain, en se fondant sur une vision claire de son avenir et de son image, et qui doit être convertie en stratégies opérationnelles cohérentes visant à parvenir à un changement structurel dont le pays a grand besoin ; (iii) consolider les acquis économiques et leurs effets sociaux tout en repensant et en examinant de nouvelles voies de diversification de l'économie et d'amélioration de l'intégration économique nationale et régionale ; (iv) maintenir une forte croissance économique caractérisée par l'équité sociale, géographique et régionale ; (v) transformer les handicaps naturels en misant sur les atouts géographiques ; et (vi) renforcer et mobiliser de manière soutenue les capacités requises pour la Maurice de demain.
- 2.2.3 En ce qui concerne la signature et la ratification des Normes et des codes sur la gouvernance et la gestion économiques, Maurice a respecté et ratifié la plupart des accords et conventions internationaux et régionaux. Cependant, il existe quelques exceptions notables, comme la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption. D'autre part, Maurice n'a pas encore ratifié un certain nombre de conventions dont elle est signataire. Il s'agit du PA sur la convergence macroéconomique de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC). Mis à part le fait que Maurice n'ait pas ratifié, signé ou respecté certaines des normes et des codes de gouvernance et de gestion économiques, l'un de ses échecs les plus importants est sa mauvaise application des conventions et accords au niveau national.
- 2.2.4 En termes de promotion de politiques macroéconomiques favorisant le développement durable, Maurice a fait des efforts et a enregistré des succès considérables. Il s'agit d'une croissance économique moyenne soutenue se situant entre 5 et 6 pour cent au cours des deux à trois dernières décennies, et d'une amélioration significative des conditions de vie du peuple mauricien. Cette transition remarquable pour passer d'un pays pauvre et « désespéré » - selon certains commentateurs - à un pays dynamique à revenu intermédiaire supérieur en trois décennies est tout à l'honneur du pays.
- 2.2.5 Avec la fin du traitement préférentiel du sucre ainsi que des exportations de textile mauriciens et sa facilité d'accès au marché communautaire européen, qui ont été les deux principaux moteurs de la croissance économique nationale, le pays a dû repenser sa politique de croissance afin de résoudre sa crise structurelle et certains développements défavorables. Ceux-ci incluent la balance des paiements, les termes de l'échange, les déficits budgétaires récurrents et l'inflation. Le gouvernement a défini ses nouvelles forces motrices, à savoir une économie fondée sur le savoir, les technologies de l'information et de la communication (TIC), et l'externalisation des processus d'entreprise (BPO), afin de devenir une île dispensée de droits de douane, un centre régional et une plateforme mondiale de services.
- 2.2.6 La « très bonne » tendance en matière d'IDE à Maurice devrait être soigneusement analysée. La croissance orientée vers les exportations sur un marché libre, soutenue par des investissements étrangers conséquents, peut avoir des conséquences négatives, car elle est vulnérable et court le risque d'allouer des ressources considérables au sauvetage d'entreprises orientées vers les

exportations (EOE). Il peut être préférable de se concentrer sur le développement d'une économie intégrée.

- 2.2.7 La question de la dette mérite l'attention du gouvernement et d'autres parties prenantes en raison des conséquences qu'elle implique une forte dette publique. Elle représente 65,8 pour cent du produit intérieur brut (PIB) et 30,3 pour cent des recettes publiques. Dix-sept pour cent des dépenses publiques sont consacrées à la réduction de la dette. La structure de la dette est un élément important de la dette intérieure. Cette situation peut affecter négativement le développement et les perspectives commerciales.
- 2.2.8 La démocratisation économique est la pierre angulaire de la philosophie du développement de Maurice. Certains pourraient considérer cela comme une bonne approche. Cependant, une analyse des résultats de l'application de cette philosophie soulève des doutes quant à son efficacité. Il est impossible de disposer d'une compréhension claire des forces socioéconomiques qui sous-tendent la démocratisation de l'économie et son Programme d'autonomisation (EP), sans tenir compte du tissu socioéconomique et politique de la société mauricienne et des liens qui existent entre les dynamiques ethniques, politiques et économiques, qui ont conduit à l'approche de l'« entreprise dirigée ». Compte-tenu de ce qui précède, le Panel du MAEP a formulé plusieurs recommandations visant à combler les lacunes en matière de réflexion et de planification stratégique et en matière de définition des changements structurels que le pays devrait apporter pour construire la Maurice de demain. Ces recommandations sont les suivantes : des stratégies opérationnelles pour assurer une croissance économique forte, soutenue et inclusive ; traiter de la viabilité d'une approche de développement dirigée par l'entreprise ; développer des instruments et des modèles de prévision macroéconomique, par le biais d'une mise à jour régulière des paramètres et coefficients de base.
- 2.2.9 En termes de mise en œuvre de politiques économiques saines, transparentes et prévisibles, le Président de la République a présenté un programme au Parlement en 2004 qui reflétait la volonté de promouvoir un nouveau modèle de démocratisation économique. Compte tenu de la crise économique, le gouvernement a décidé d'accélérer l'adoption des réformes et d'initier des politiques pertinentes dans le cadre du programme pluriannuel 2006-2010, en particulier en matière de finances publiques et d'administration fiscale. L'objectif était de réduire le déficit budgétaire et de maintenir la dette publique à un niveau soutenable, ainsi que de garantir une gestion saine et transparente. La réforme la plus importante a consisté à fournir au gouvernement des outils de programmation et de gestion budgétaire pertinents. Ceux-ci incluaient le Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) et la budgétisation par programme (PBB) afin de promouvoir l'efficacité et la performance de la gestion budgétaire.
- 2.2.10 La gestion des entreprises parapubliques représente un autre défi majeur en matière de gouvernance économique. Le gouvernement estime que ces entités continuent à jouer un rôle régulateur sur le marché du travail et qu'elles contribuent au maintien de la cohésion sociale. Cependant, cela devient problématique au sein d'une économie totalement libérale où le secteur privé est le principal moteur de la croissance durable. La dette du secteur public (qui s'élève à 122,9 millions de MUR) représentera toujours un risque en raison du poids de la dette des entreprises parapubliques (31,5 millions de MUR).

- 2.2.11 En ce qui concerne la promotion de la bonne gestion des finances publiques, le gouvernement a commencé à réformer le cadre juridique et institutionnel afin de : (i) améliorer l'efficacité et la transparence en matière de finances publiques ; (ii) veiller à ce que la PBB soit mieux coordonnée à partir du moment où les projections macroéconomiques sont établies lorsque le budget est préparé ; et (iii) coordonner la mise en œuvre du CDMT et de la PBB. Cependant, Maurice est encore en train de développer ces outils indépendamment les uns des autres, et le gouvernement devrait consolider ces réformes afin de garantir qu'il existe une bonne articulation et une cohérence générale entre ces outils.
- 2.2.12 Il existe encore des faiblesses considérables en matière de bonne mise en œuvre des outils. Celles-ci incluent notamment des différences dans la façon dont les outils ont été maîtrisés, et le fait que les ministères sectoriels ne disposent pas de mécanismes de surveillance. En outre, le CDMT et les budgets qui lui sont liés devraient être fondés sur des politiques économiques correspondant aux objectifs de l'État, tant au niveau macroéconomique qu'au niveau sectoriel, si elles veulent être efficaces et efficaces. En outre, le budget du programme est toujours préparé sans tenir compte des stratégies sectorielles. Il ne reflète donc pas les coûts du secteur. La qualité du CDMT et de la PBB souffre d'une absence de méthodes de modélisation qui favoriseraient le lien entre le budget et les projections macroéconomiques.
- 2.2.13 Maurice a entamé de nouvelles réformes plus rigoureuses en 2006. Celles-ci visent notamment à accroître les recettes et à réduire les dépenses budgétaires en cours et supplémentaires. Ces réformes concernaient principalement : (i) l'administration fiscale et les douanes ; (ii) la gestion de la dette ; (iii) la gestion des ressources publiques ; (iv) les audits internes des opérations comptables ; (v) un contrôle externe, qui dépend principalement du Parlement et du NAO (Bureau national d'audit) ; (vi) les marchés publics ; et (vii) la décentralisation. Des faiblesses institutionnelles et méthodologiques réduisent l'efficacité et l'efficacité de ces réformes. La productivité et l'efficacité des dépenses publiques restent préoccupantes.
- 2.2.14 En ce qui concerne la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, il ne fait aucun doute que ces activités existent à Maurice. Toutefois, les opinions divergent quant à la taille du problème et la façon dont il évolue. Des études de la Banque mondiale et de Transparency International le confirment. La MEP a eu plusieurs fois connaissance du fait que la corruption constitue un problème grave dans le pays. La plupart des intervenants estiment que la corruption est particulièrement répandue parmi les ministres, les politiciens et les fonctionnaires de haut niveau, et qu'elle s'est insinuée à des niveaux inférieurs. Le sentiment largement répandu est que les « grosses légumes » et les gens bien connectés sont à l'abri de poursuites judiciaires. En plus du Service des douanes, de la police et de la Régie nationale des transports, les parties prenantes affirment que la corruption est très courante lorsque des contrats sont attribués au titre du budget d'investissement par le biais d'une collusion entre les fonctionnaires du gouvernement, les prestataires et les fournisseurs. Il est donc nécessaire de renforcer les efforts visant à convaincre les principales parties prenantes et le public que le gouvernement est sérieux en matière de lutte contre la corruption et que personne n'est à l'abri de poursuites.
- 2.2.15 En termes de promotion de l'intégration régionale, les volumes commerciaux entre Maurice, d'une part, et la SADC et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), d'autre part, sont faibles, et le commerce est concentré dans quelques pays. L'Afrique du Sud, Madagascar et les Seychelles sont de loin les partenaires commerciaux les plus importants de

Maurice en Afrique. Par conséquent, un défi majeur que Maurice doit relever est de savoir comment intensifier les échanges avec les pays africains de manière équilibrée et diversifiée. Cependant, Maurice est très attachée à la coopération économique en Afrique aux niveaux infrarégional et régional. Maurice veut être un pont entre l'Asie et l'Afrique. Le pays entretient des liens économiques, culturels et historiques étroits avec les pays asiatiques, en particulier l'Inde et la Chine.

2. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- 2.3.1 Maurice a ratifié et adopté un nombre conséquent de normes et de codes. Ils incluent la Convention sur l'âge minimum, les Pires formes de travail des enfants, la Déclaration sur la lutte contre le trafic et l'abus de drogues illicites en Afrique, et le Traité instituant la Communauté économique africaine. Cependant, un défi majeur pour Maurice est la mise en œuvre et l'application de ces normes et codes, ainsi que de leurs lois connexes, en raison d'un manque de capacité aux niveaux inférieurs à soutenir les décisions prises à haut niveau. Le pays n'a pas mis en œuvre les recommandations des Rapports de la Banque mondiale sur l'Observation des normes et codes (ROSC). Un autre défi, qui incombe au Conseil de l'information financière (FRC), est de s'assurer que les codes de gouvernance d'entreprise dans le pays sont appliqués de façon effective. À l'heure actuelle, leur application est plutôt laxiste.
- 2.3.2 Maurice compte sur le commerce pour développer son économie. Elle a donc pris d'excellentes mesures visant à promouvoir les activités économiques et commerciales. Ses politiques sont propices aux affaires et l'enquête Doing Business 2008 de la Banque mondiale classe Maurice comme le meilleur pays d'Afrique sub-saharienne en termes de facilité à faire des affaires. Maurice a en conséquence réussi à attirer d'importants IED. La loi du pays sur la Facilitation du commerce de 2006 est le cadre juridique qui fournit des lignes directrices claires pour le lancement et l'exploitation des entreprises à Maurice. Le Conseil des investissements (BOI) est l'organisme chargé de promouvoir et de faciliter les investissements dans le pays. Malgré l'environnement d'abondance du pays, les entreprises familiales dominent le marché mauricien. Cela pose des défis d'envergure à la gouvernance d'entreprise. Il existe de nombreux cas, par exemple où les cadres supérieurs sont également des actionnaires importants ou sont liés à ces derniers.
- 2.3.3 La Responsabilité sociale des entreprises (RSE) est importante dans l'environnement des affaires d'aujourd'hui. Les autorités mauriciennes sont de plus en plus conscientes de l'importance de la RSE et de l'effet qu'elle pourrait avoir sur les efforts qu'elles entretiennent pour faire de Maurice la principale destination d'affaires en Afrique. Le gouvernement est donc en train de réviser ses lois pour les actualiser, afin d'améliorer les pratiques de RSE, et de mettre en évidence les préoccupations en matière d'environnement et de travail dans le pays. Cependant, la MEP a observé qu'il n'existait pas de cadre juridique pour réglementer la RSE. Il existe des dispositions adéquates pour protéger l'environnement à Maurice. La loi sur la Protection de l'environnement (EPA) de 2008 fournit une protection adéquate de l'environnement dans le pays. Cependant, on ne peut pas insister davantage sur le fait que les syndicats du pays voient la nouvelle révision des codes juridiques comme favorables à l'employeur et donc défavorables aux employés. Ils mentionnent également la loi sur les Rassemblements publics, un code que le gouvernement est censé utiliser pour empêcher les syndicats de faire grève.

- 2.3.4 Le gouvernement mauricien mérite des éloges concernant ses efforts de promotion des codes de déontologie dans les affaires visant à réglementer le secteur des entreprises. Le gouvernement a adopté le Code de déontologie pour les agents publics en 2000. Il établit les normes requises de la part des agents du secteur public dans l'exercice de leurs fonctions. Le code présente également des principes et des lignes directrices visant à instiller un niveau élevé de bonne conduite dans le secteur public. Le pays dispose également d'un Code de gouvernance d'entreprise applicable aux grandes entreprises privées. Selon ce code, les entreprises mauriciennes doivent examiner et aborder les questions relatives aux pratiques éthiques pertinentes à leurs environnements et circonstances particuliers. La MEP a découvert que Maurice disposait des codes écrits nécessaires, mais que leur application dans la pratique représentait un défi. Le Panel du MAEP a recommandé que les autorités mauriciennes reconnaissent que l'application et la mise en œuvre des codes du pays représentaient la priorité nécessaire à l'amélioration du climat des affaires dans un environnement des affaires concurrentiel mondial où les pays sont en concurrence en matière d'IDE.
- 2.3.5 La loi sur les Sociétés de 2001 protège les droits des actionnaires à Maurice. La loi stipule que chaque entreprise doit donner à ses actionnaires, à leur demande, une déclaration spécifiant la catégorie à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent dans la société. La loi énumère également les obligations et responsabilités des actionnaires, et protège les droits des actionnaires minoritaires.
- 2.3.6 La loi sur la Protection des consommateurs de 1991, la loi sur les Pratiques commerciales équitables de 1979, la loi sur le Contrôle des prix de 1998 et la loi sur la Location-vente et la vente à crédit de 1964 protègent les consommateurs à Maurice. Le gouvernement est en train de revoir tous ces instruments. Malgré la protection offerte par les lois aux actionnaires et aux parties prenantes dans le pays, les entreprises peuvent encore bloquer la cession d'actions en donnant un avis de refus dans les 28 jours. La MEP a également eu connaissance du fait que les assemblées des actionnaires peuvent avoir lieu même en cas de défaut accidentel d'avis d'un actionnaire. Enfin, alors que la loi sur les Sociétés de 2001 protège les petits actionnaires, la MEP a appris que les petits actionnaires ne pouvaient pas réellement influencer sur les décisions prises par les conseils d'administration des sociétés du secteur privé. Cela rend difficile la défense des droits des actionnaires. Les autorités mauriciennes devraient envisager de nouvelles mesures pour protéger les droits des actionnaires, en particulier les droits des petits actionnaires. Le cadre de gouvernance d'entreprise mauricien devrait traiter les actionnaires minoritaires et étrangers de façon équitable. Tous les actionnaires devraient avoir les mêmes droits de vote. Les autorités devraient également envisager d'étudier la loi Sarbanes-Oxley de 2002 visant à améliorer la gouvernance des entreprises publiques dans le pays.
- 2.3.7 Le Code de gouvernance d'entreprise et la loi sur les Sociétés de 2001 énumère les rôles et les responsabilités des conseils d'administration des sociétés dans le pays. Cependant, de nombreuses entreprises sont des entreprises familiales et les cadres supérieurs sont souvent membres du conseil d'administration. La MEP a aussi appris que les administrateurs de la plupart des établissements parapublics du gouvernement étaient en poste par le biais de nominations politiques, au lieu d'être des professionnels nommés pour leur compétence. Leurs compétences et leur objectivité est donc mise en doute. Les mêmes administrateurs peuvent siéger à de nombreux conseils d'administration de sociétés cotées en bourse. Cette concentration de la composition des conseils d'administration entre un petit nombre d'individus affecte leur indépendance et leur prise de décision. Les autorités mauriciennes devraient

envisager de rendre le Code de gouvernance d'entreprise obligatoire plutôt qu'optionnel. La Commission des services financiers (FSC) a affirmé à la MEP que le gouvernement envisageait de le faire. Les autorités devraient également envisager de fournir à l'Institut des administrateurs de Maurice (MioD) nouvellement créé des ressources suffisantes lui permettant d'offrir une formation sur la gouvernance d'entreprise à des nouveaux membres et membres actuels des conseils d'administration des secteurs public et privé. Ils devraient également envisager de limiter le nombre de conseils d'administration auxquels une personne peut siéger.

- 2.3.8 En résumé, malgré les défis à relever de Maurice en matière d'intégration d'une bonne gouvernance d'entreprise dans le pays, les efforts accomplis par le pays jusqu'ici sont louables, même si la gouvernance d'entreprise est un concept relativement nouveau dans le pays. La gouvernance d'entreprise est un élément important des projets des autorités visant à attirer l'IED pour développer l'économie nationale. Elle représente donc l'une des forces motrices des efforts du gouvernement dans ce but. Les révisions des lois qui appuient cet effort et le climat des affaires sont également louables. Les autorités devraient donc envisager sérieusement l'application des lois et codes nouveaux et actualisés.

2.4 DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE

- 2.4.1 Maurice a connu une croissance soutenue depuis l'indépendance. Cela a permis au pays d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire supérieur, de développer une politique sociale déterminée visant à éradiquer l'extrême pauvreté, et de construire un État providence. Il protège les groupes sociaux vulnérables, et les habitants bénéficient d'un accès gratuit à la santé et à l'éducation à tous les niveaux (de l'école maternelle à l'enseignement supérieur). Il existe une prestation de retraite de base pour les personnes âgées, les personnes handicapées, les veuves et les orphelins. La population peut également bénéficier de programmes de soutien du revenu, de la gratuité des transports publics et de produits de consommation subventionnés.
- 2.4.2 Outre l'accès universel et gratuit aux services publics et à la protection sociale universelle, il existe un régime de protection sociale de type contributif. Il couvre la retraite, les accidents du travail et le chômage depuis février 2009.
- 2.4.3 Maurice a obtenu ces résultats grâce à sa forte volonté collective de transcender les difficultés inhérentes à une île qui est loin des centres nerveux de la production et de la consommation mondiale, limitée dans sa superficie et sa population, et dotée de peu de ressources naturelles.
- 2.4.4 Le pays a progressivement acquis des capacités humaines et institutionnelles. Cela lui a permis de développer une vision pour la planification de son développement économique et social, d'assurer la diversification de sa base économique, de promouvoir son autonomie et de mettre en place une économie vigoureuse.
- 2.4.5 Maurice est déterminée à se développer en mobilisant ses propres ressources. Elle a donc recherché et obtenu un soutien international pour faire face aux chocs exogènes causés par la résiliation des accords multifibres et l'abandon des préférences commerciales relatives au sucre. Elle a lancé le plus grand programme d'investissements de son histoire.

- 2.4.6 Les finances nationales de Maurice se caractérisent par une dette publique relativement élevée et des engagements à court terme dominant ces finances. Le gouvernement a conçu une stratégie pour gérer ces finances internes. Le gouvernement a fondé sa stratégie sur la réduction rapide de leur volume total et leur restructuration afin de réduire les risques à court terme. L'engagement au titre du service de la dette du pays par rapport aux finances extérieures semble modéré, et les réserves de change offrent une sécurité raisonnable. La gestion budgétaire récemment appliquée repose sur des règles qui limitent les dépenses courantes, ainsi que sur la mise en œuvre de programmes et la réalisation d'objectifs spécifiques dans un cadre triennal que coordonne le MOFEE.
- 2.4.7 Les progrès de Maurice en termes de gestion rigoureuse de son budget doivent cependant être considérés dans le cadre de sa vision à long terme. Le pays devrait utiliser cette vision comme fondement de tous les projets économiques, sociaux et autres. Tous devraient avoir les mêmes calendriers. De même, le pays devrait considérer le développement des infrastructures dans un cadre de planification allant du moyen au long terme en ce qui concerne l'utilisation des sols et son intégration à la vision à long terme et aux plans économiques et sociaux sectoriels généraux.
- 2.4.8 En ce qui concerne la réduction de la pauvreté, Maurice ne souffre plus de l'extrême pauvreté. Cependant, la pauvreté relative persiste. En outre, Maurice n'a pas vraiment réduit le nombre de ménages pauvres au cours des 15 dernières années, en dépit de diverses formes d'aide et de subventions. L'État providence a bénéficié aux pauvres et aux moins pauvres sans distinction, bien que son efficacité n'ait pas été prouvée. De toute évidence, Maurice a besoin d'une aide ciblée et d'une politique de soutien dans les zones défavorisées, comme le renforcement de la politique d'éducation gratuite en fournissant des repas à tous les élèves de moins de 16 ans, et en fournissant du matériel scolaire aux enfants des écoles primaires.
- 2.4.9 La protection sociale contributive couvre les accidents du travail, l'invalidité et la retraite. Maurice a étendu cette protection au chômage en février 2009. Les prestations de retraite et de chômage semblent être modestes. Les prestations de retraite représentent un tiers des revenus moyens après 40 ans de cotisations au taux de 9 pour cent, et la moitié des revenus moyens pour les contributions de 13,5 pour cent. Les allocations de chômage ne sont versées que pour une durée maximale d'un an. Les taux sont de 90 pour cent du salaire pour le premier trimestre, 60 pour cent pour le deuxième trimestre et de 30 pour cent pour les deux trimestres restants. Maurice a un besoin urgent de revoir sa protection sociale afin de garantir une meilleure couverture. Elle devrait présenter aux parties prenantes tous les scénarios possibles en termes de contributions, de prestations sociales et de durabilité pour engager une discussion.
- 2.4.10 Les données statistiques indiquent une certaine stabilité dans la répartition des revenus au cours des 20 dernières années. Cependant, l'Indice de concentration de Gini montre qu'elle s'est détériorée au cours des cinq dernières années. L'Indice de concentration de Gini est passé de 0,371 à 0,388. La part des recettes versées aux 20 pour cent des personnes plus riches a augmenté, passant de 44 pour cent à 45,6 pour cent. La part versée aux 20 pour cent les plus pauvres a diminué, passant de 6,4 pour cent à 6,1 pour cent. Le pourcentage des ménages ayant un revenu égal à la moitié du revenu médian a augmenté, passant de 13,1 à 14. Deux organismes mettent en œuvre la politique salariale. Le Conseil national des salaires (NPC, ou Forum national tripartite, composé de représentants des syndicats, des employeurs et du gouvernement) s'occupe de la rémunération annuelle, tandis que le Bureau de recherche sur la paie (PRB) traite des augmentations qui devraient être accordées tous les cinq ans dans le

secteur public. Les augmentations annuelles étaient généralement faibles au cours des huit dernières années. Elles n'ont fait que compenser une partie de l'inflation, alors que les augmentations quinquennales (celles de 2003 et 2008) étaient très élevées. L'indice de taux de salaire a augmenté, passant de 109,7 à 128,2 dans tous les secteurs entre les deuxième et troisième trimestres de 2008. Il est passé de 103,3 à 136,2 dans la fonction publique. Malgré ces augmentations, Maurice a maintenu le pouvoir d'achat des salaires. Les gains de productivité ne semblent pas avoir profité aux employés car l'inflation est élevée. Maurice a besoin d'une autre politique salariale plus cohérente. Elle doit également revoir les salaires chaque année pour protéger l'économie mauricienne des chocs macroéconomiques et éviter les frustrations salariales. Le dialogue social et un nouveau modèle social - qui prend en compte la compétitivité, la sécurité des employés et leur droit à un travail décent - sera la clé du bien-être général, de la paix sociale et de l'intégration réussie de Maurice à l'économie mondiale.

2.4.11 En ce qui concerne l'éducation, les taux de scolarisation dans tous les cycles (de la maternelle à l'enseignement supérieur) sont élevés et impressionnants pour un pays en développement comme Maurice. L'enseignement est gratuit et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Parmi tous les défis rencontrés par le pays, trois semblent être particulièrement importants. Le premier est le décrochage scolaire concernant des milliers d'élèves après l'examen du certificat de fin d'études primaires. Le second est le fait que les cours supplémentaires excluent les élèves issus de familles à revenu faible et à moyen revenu parce qu'ils ne peuvent pas payer les frais de scolarité. Ces cours privés captent l'intérêt de nombreux enseignants au détriment de l'enseignement public. Le troisième défi est l'enseignement supérieur, dont la qualité et les ressources sont de toute évidence insuffisantes. Un nombre croissant de Mauriciens poursuivent leurs études à l'étranger. Leur nombre dépasse maintenant les 10 000. Seule une très faible proportion reviennent au pays, ce qui crée une véritable fuite des cerveaux.

2.4.12 L'accès aux soins de santé est universel et gratuit dans les établissements de santé publics. Ces derniers disposent dans l'ensemble d'un équipement et d'un personnel adéquats. Maurice a accompli des progrès remarquables à tous les niveaux dans le secteur de la santé. Les taux de mortalité maternelle et infantile du pays se situent parmi les plus bas du monde en développement. Cependant, la situation eu égard au virus de l'immunodéficience humaine (VIH) ou au syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) est une exception. Le nombre de cas détectés chaque année (plus de 500) ne diminue pas, malgré la politique agressive du pays mise en place pour lutter contre ce fléau. D'autre part, les établissements de santé publique sont confrontés à une demande croissante et ils sont sensiblement saturés. Les Mauriciens évitent de plus en plus les institutions de santé publique. Selon le dernier Rapport mondial de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les dépenses de santé privées à Maurice représentent 51,1 pour cent des dépenses totales de santé. En fait, les dépenses de santé publiques à Maurice sont très modérées. Elles ne représentent que 1,9 pour cent du PIB du pays. En revanche, elles représentent presque le double de celles des autres pays à revenu intermédiaire supérieur. Le budget du gouvernement supporte cette charge. Il n'existe pas de contributions couvrant les risques de maladie dans le système de protection sociale mauricien. Maurice a besoin de mobiliser beaucoup plus de ressources pour s'assurer que les soins de santé publics soient durables.

2.4.13 La politique sociale de Maurice, sa durabilité et sa capacité à éliminer la pauvreté répondent aux besoins fondamentaux des services d'éducation et de santé. Elles protègent les gens contre la maladie, le chômage et la vieillesse. Cependant, Maurice doit réfléchir à son système social, que

le pays développe en accumulant des prestations. Les sources d'inefficacité sont nombreuses et il existe de nombreux défis. Cependant, les problèmes ne sont pas encore aigus. Le moment est idéal pour les affronter, en discuter et les résoudre.

- 2.4.14 L'État est très impliqué dans la distribution d'eau potable ainsi que dans la fourniture adéquate d'assainissement, d'énergie, de TIC, de logements et de terrains. Les entreprises publiques fournissent la plupart de ces services et ce à des coûts abordables. Les taux d'accès sont assez élevés. L'accès aux télécommunications et à l'Internet est le plus élevé d'Afrique. En ce qui concerne l'accès au logement, près de 90 pour cent des maisons sont des propriétés privées. L'État a mis en place différents moyens de fournir des parcelles de terrain et des maisons à des prix abordables, ou même gratuitement, aux familles pauvres. L'État a également pris des dispositions pour accorder des facilités de crédit au logement et des subventions aux ménages à faible revenu. L'État accorde des subventions à tous, sans distinction. Cela pose un problème, car il n'existe pas de suivi des entreprises responsables des services publics. Maurice a ici besoin d'une politique ciblée. Elle a également besoin de mettre en place des incitations pour améliorer l'accès aux nouvelles TIC et aux ordinateurs personnels.
- 2.4.15 L'État a beaucoup fait pour veiller à l'égalité des sexes. Il a renforcé le cadre institutionnel et juridique pour promouvoir les droits des femmes et instaurer l'égalité des sexes. Il a signé ou ratifié tous les codes et les normes internationaux relatifs à l'égalité des sexes et à leurs protocoles. Il a modifié la constitution en 1995 pour rendre illégale la discrimination sexuelle, et a adopté une législation nationale visant à renforcer la protection des femmes dans plusieurs domaines. Il a créé un certain nombre d'institutions pour promouvoir l'égalité des sexes. Celles-ci incluent le MWRCDFW et le NWC.
- 2.4.16 La situation des femmes mauriciennes est paradoxale en termes d'accès à différents services ou niveaux de responsabilité. En ce qui concerne l'éducation, le taux de scolarisation des filles est égal ou supérieur à celui des garçons, et les filles ont un taux de réussite bien plus élevé. En matière de santé, il existe une bonne couverture de la santé maternelle et infantile.
- 2.4.17 Il existe des inégalités entre les sexes à plusieurs niveaux dans le secteur économique - telles que l'accès au travail et aux postes à responsabilité. Les salaires et revenus pour un travail équivalent sont eux aussi inégaux. Il existe également des inégalités dans le domaine de la politique. Ces inégalités sont les suivantes : (i) les femmes ont un très faible taux de participation aux élections générales (à peine 8,8 pour cent des candidats sont des femmes) ; (ii) seulement 12 parlementaires sur 70 (17,1 pour cent) et seulement 6,4 pour cent des conseillers municipaux sont des femmes ; (iii) aucune femme n'est membre d'une haute direction syndicale au niveau national ; et (iv) seulement deux ministres sur 20 sont des femmes. Enfin, la violence contre les femmes est endémique, malgré les lois qui font de la violence domestique un crime. Le harcèlement sexuel persiste également, en particulier sur le lieu de travail.
- 2.4.18 Maurice doit continuer à améliorer ses politiques si elle veut progresser vers l'instauration de l'égalité des sexes. Cela signifie qu'elle doit tenir l'engagement des membres de la SADC (notamment Maurice) à respecter un quota de 30 pour cent de femmes au sein des différentes structures du pouvoir (au gouvernement, au Parlement et dans les partis politiques). Elle doit fournir davantage de ressources au ministère chargé des droits des femmes et de leurs organisations. Elle doit mettre en évidence la dimension de genre dans tous les domaines et dans toutes les statistiques. Les organisations politiques, syndicales ou celles qui leur sont

associées doivent prendre les devants en termes de mise en œuvre du quota de 30 pour cent et d'intégration de la dimension de genre au sein de leurs activités.

2.4.19 Le gouvernement implique toutes les parties prenantes lors de l'élaboration des politiques, et en visant la promotion de la participation au développement à tous les niveaux. Le gouvernement consulte principalement le NESC lors des discussions préalables à l'établissement du budget. Les ministères, les syndicats et les employeurs les plus importants, l'Assemblée régionale de Rodrigues et des organisations de la société civile de jeunes, de femmes de personnes âgées sont représentés au sein du NESC. Ils jouent un rôle important et reconnu dans la promotion du dialogue et du consensus national relatif aux questions socioéconomiques majeures et aux programmes de développement. Le gouvernement consulte les organisations de la société civile au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre de divers projets et programmes nationaux. Elles ne sont cependant pas structurées, disposent de peu de ressources et manquent d'une capacité à faire des propositions. Le secteur privé est en revanche bien organisé et structuré et possède de très fortes capacités intellectuelles. Le JEC et la Chambre de commerce et d'industrie de Maurice (MCCI) sont des organismes de représentation des employeurs. Ils représentent des partenaires privilégiés du gouvernement et du Parlement. Ils participent aux consultations relatives au travail et prennent souvent l'initiative pour les questions importantes. Les confédérations syndicales participent également aux grandes consultations. Ils siègent également au NESC et au sein de nombreux autres organismes. Certains syndicats mauriciens estiment que les réformes sociales de ces dernières années ont été plus favorables aux employeurs qu'aux employés. Les critiques à leur sujet se réfèrent aux mesures que le gouvernement a récemment ajoutées à la législation. Il s'agit de la réduction de l'avis de licenciement de trois mois à un mois, restreignant ainsi le droit de grève et de manifester, ainsi que des sanctions imposées à certains dirigeants syndicaux pour avoir exercé leur droit de manifester pacifiquement. Des critiques ont également été formulées sur le refus du gouvernement de dialoguer avec les représentants syndicaux. Aucune rencontre avec le Premier ministre n'a eu lieu pendant un an et demi. Il a été affirmé que le ministre des Finances et de l'Autonomisation économique a également refusé de répondre au courrier que les représentants syndicaux lui avaient envoyé. Le résultat de tout cela est que le pouvoir d'achat des salariés s'est détérioré. Les employeurs et les représentants du gouvernement sont très critiques à l'égard des syndicats. Ils considèrent ces derniers comme des adversaires en décalage conséquent avec la réalité de cette période de changement - la compétitivité et la mondialisation. Les faiblesses du dialogue sont tout à fait réelles, et Maurice n'a pas d'autre choix que d'établir un partenariat fécond avec les parties prenantes incontournables - les syndicats, les employeurs et le gouvernement.

3. QUESTIONS TRANSVERSALES

Voici les questions transversales que soulève le rapport :

- **Ile Rodrigues** : un certain nombre d'organismes gouvernementaux clés sont absents à Rodrigues, avec en tête la Commission indépendante contre la corruption (ICAC) et la Commission nationale des droits de l'homme (NHRC). Par exemple, il n'existe qu'un seul magistrat à Rodrigues, ce qui signifie qu'il existe de nombreuses affaires en attente ainsi qu'un arriéré judiciaire. En outre, les dispositions constitutionnelles relatives à l'autonomie de Rodrigues devraient

être respectées. Rodrigues souffre également d'un taux de chômage élevé et d'une faible incidence de l'éducation.

- **Corruption** : en dépit de la bonne image dont Maurice bénéficie au niveau international, comme l'un des pays les moins corrompus d'Afrique, il existe un large consensus au niveau national sur le fait que la corruption affecte encore un certain nombre d'institutions démocratiques clés. La corruption persiste au sein des Forces de police de Maurice (MPF), aux Services des douanes de l'administration fiscale de Maurice (MRA) et à la Régie nationale des transports (NTA).
- **Gestion de la diversité** : la diversité culturelle, ethnique, raciale et religieuse est une caractéristique de Maurice. Lorsqu'elle est gérée efficacement, la diversité enrichit le tissu social et le patrimoine d'un pays à travers la coexistence pacifique et dynamique de ses différents peuples.
- **Pauvreté** : dans un effort pour lutter contre la pauvreté relative, Maurice a développé un Indice de développement relatif (RDI) de chaque zone administrative en utilisant les données de la dernière enquête de Recensement de la population et des logements de l'an 2000. Le RDI mesure le développement relatif des zones relevant des divisions municipales et des conseils de village.

4. BONNES ET MEILLEURES PRATIQUES

Les six bonnes et meilleures pratiques identifiées dans le rapport sont les suivantes :

- **Prix de l'excellence de la fonction publique** : ce prix a été créé par le ministère de la Fonction publique et des Réformes administratives en 2006, auquel les organismes publics peuvent prétendre. Il a réussi à appuyer la promotion de l'esprit d'innovation, de l'amélioration et de l'excellence continues au sein de la fonction publique.
- **Le rôle et les pouvoirs de l'Ombudsman pour les enfants** : la loi sur l'Ombudsman pour les enfants de 2003 a créé la fonction d'Ombudsman pour les enfants en 2003. L'Ombudsman représente et défend tous les enfants mauriciens à Maurice, Rodrigues et Agaléga, et même ceux qui sont à l'étranger. Il/elle représente et défend également les enfants étrangers présents sur le territoire mauricien.
- **L'Unité des migrants du ministère du Travail, des Relations industrielles et de l'Emploi (MLIRE)** : l'Unité des migrants du MLIRE est dotée de puissantes fonctions de surveillance réglementaire visant à protéger les droits des travailleurs. L'unité inspecte les lieux de travail des travailleurs migrants afin de vérifier que les employeurs respectent les lois locales.
- **Le traitement des personnes âgées à Maurice** : les transports sont gratuits pour les personnes âgées, les handicapés et les étudiants depuis septembre 2005. Les personnes âgées ne paient pas de taxe d'aéroport. En outre, les visites médicales à domicile pour les personnes de plus de 90 ans sont garanties. Le ministère de la Sécurité sociale, de la Solidarité nationale, de la Protection des personnes âgées et des Institutions réformatrices accueille les personnes âgées qui ne peuvent pas se payer un logement dans des foyers pour personnes âgées.
- **Financement du déficit budgétaire à Maurice** : Maurice est l'un des rares pays africains qui a réussi, depuis 2004, à faire que le déficit budgétaire finance l'instrument régissant le marché monétaire. Le gouvernement couvre désormais ses besoins en financement par le biais du

marché monétaire en émettant des bons et obligations du Trésor et des instruments portant intérêts.

- **Partenariats public-privé** : Maurice est un pays où des partenariats des secteurs public et privé efficaces et efficients sont en place. La réussite économique du pays découle de ces excellents partenariats et est tirée par le secteur privé.

5. CONCLUSION

Le pays en général et les autorités en particulier sont responsables du renforcement des actifs du pays et de l'élimination des obstacles à l'amélioration de la gouvernance et au développement socioéconomique. Il s'agit là d'une ambition légitime et réaliste, et le pays doit mobiliser toutes les parties prenantes pour y parvenir. Maurice a besoin d'une volonté politique forte pour relever les défis, dépasser les contraintes et s'appuyer sur les points forts du pays par le biais d'une approche consensuelle en matière de négociations impliquant toutes les parties prenantes de la société mauricienne - le gouvernement, les partis politiques, le secteur privé, les syndicats et les organisations de la société civile. Cela constituera la fondation de la construction d'une Maurice de demain forte et émergente.

Les enjeux et les défis auxquels Maurice est aujourd'hui confrontée appellent à un accord ferme sur son objectif le plus essentiel. Celui-ci consiste à poser les bases d'une économie moderne et solide, ainsi qu'une citoyenneté mauricienne et africaine consciente et responsable.